

SENVEST CAPITAL INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la 48^e assemblée annuelle des actionnaires de Senvest Capital Inc. (la « **Société** ») sera tenue au Centre Mont-Royal, situé au 2200, rue Mansfield, Montréal (Québec) H3A 3R8, le 26 juin 2020 à 10 h, heure de Montréal, aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs;
4. traiter toute autre question dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Les administrateurs ont décidé que seuls les actionnaires de la Société dûment inscrits à la date de clôture des registres, soit le 25 mai 2020 à la fermeture des bureaux, auront le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée mentionnée ci-dessus (l'« **assemblée** »).

Renseignements important concernant la pandémie de COVID-19

La Société surveille activement la situation relative à la maladie à coronavirus 2019 (la « COVID-19 ») et est sensible aux préoccupations de santé publique et de déplacement que les actionnaires pourraient avoir et aux protocoles que les gouvernements à l'échelle fédérale, provinciale et locale ont déjà imposé et pourraient imposer dans l'avenir. Bien que la Société prévoie prendre des précautions pour la tenue de l'assemblée, elle ne peut garantir l'efficacité absolue de ces précautions.

Si, pour des raisons indépendantes de la Société, la Société juge qu'il est devenu impossible de tenir l'assemblée à l'endroit et/ou au moment indiqués ci-dessus, l'assemblée peut être ajournée ou par ailleurs reportée, retardée ou changée. Un avis de l'ajournement, du report ou du changement sera donné dès que possible avant l'assemblée par voie de communiqué et sur le site Web de la Société au www.senvest.com; toutefois, compte tenu de l'évolution constante des faits et des circonstances, un préavis de l'ajournement, du report ou du changement de l'assemblée pourrait devoir être donné le jour même de l'assemblée. Les actionnaires sont priés de vérifier les sites Web applicables des gouvernements et le site Web de la Société avant l'assemblée pour obtenir les renseignements et les instructions les plus à jour.

Étant donné la situation relative à la COVID-19, le conseil d'administration, les auditeurs et d'autres conseillers de la Société pourraient ne pas assister à l'assemblée et, dans certains cas, pourraient ne pas être autorisés à franchir les frontières internationales afin d'y assister. En outre, en raison des ordonnances gouvernementales concernant la taille maximale des rassemblements publics, des directives de santé publique concernant la distanciation sociale ou autres, la Société pourrait être incapable d'assurer que tous les actionnaires admissibles qui

souhaitent assister en personne à l'assemblée puissent le faire. À l'heure actuelle, la Société a l'intention de tenir l'assemblée pour autant que le quorum soit atteint, mais la présence sur place sera limitée au maximum autorisé par la loi, notamment au moins un des fondés de pouvoir nommés par la direction sur le formulaire de procuration ci-joint ou un autre fondé de pouvoir, le président de l'assemblée autorisé et le scrutateur de l'assemblée. La Société se réserve le droit de refuser l'admission à l'assemblée d'une personne qui, de l'avis de la Société, peut représenter un risque pour la santé des personnes qui assistent à l'assemblée ou dont l'admission violerait par ailleurs les ordonnances gouvernementales ou les directives de santé publique applicables.

Les actionnaires sont instamment priés de voter avant l'assemblée en signant le formulaire de procuration ci-joint et en le retournant dans l'enveloppe fournie à cette fin et de ne pas prévoir assister à l'assemblée en personne afin de respecter les ordonnances gouvernementales concernant la taille maximale des rassemblements publics et les directives de santé publique concernant la distanciation sociale. Les formulaires de procuration devront être reçus au moins 48 heures avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, au bureau de Toronto de l'agent des transferts de la Société, Services aux investisseurs Computershare Inc., situé au 100 University Avenue, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, à l'attention du Service des procurations (*Proxy Department*). Les droits de vote rattachés aux actions faisant l'objet d'une procuration ne pourront être exercés que si cette procuration est reçue conformément aux dispositions qui précèdent.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) « *Frank Daniel* »

Montréal (Québec)
Le 18 mai 2020

FRANK DANIEL
Secrétaire-trésorier